

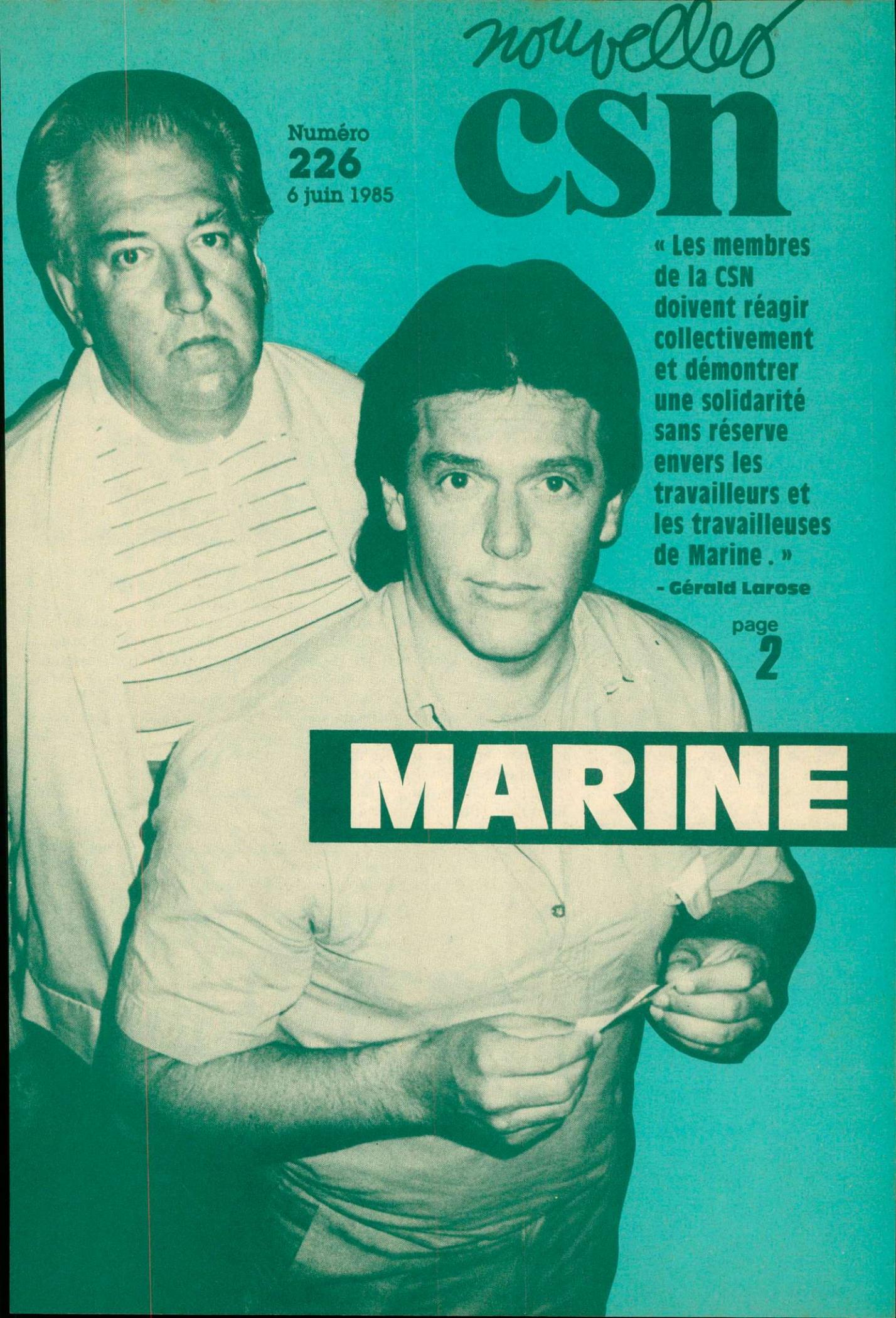
nouvelles
CSN

Numéro
226
6 juin 1985

« Les membres
de la CSN
doivent réagir
collectivement
et démontrer
une solidarité
sans réserve
envers les
travailleurs et
les travailleuses
de Marine . »

- Gérald Larose

page
2



MARINE

Agenda du mouvement

Congrès de la FESP
9/06 au 14/06

Congrès de la FPPSCQ
12/06 au 14/06

Conseil fédéral
de la FNEEQ
16/06 au 19/06

Conseil fédéral de la FAS
17/06

Dans ce numéro

Opération Solidarité pour
les travailleurs de Marine

La tragédie de la rivière
Sainte-Marguerite

Le budget Wilson : rien pour
ceux qui sont déjà défavorisés

Plus nos petites nouvelles
d'un peu partout

Ont participé à la rédaction de ce numéro

François Aubry
Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Henri Jalbert
Yvan Perrier
Michel Rioux
Sylvie Vachon

Photographie

Pierre Gauvin Evrard
Hélène Rochon
Archives CSN

Conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

Composition

Tricycle Compo

Impression

Interlitho

Distribution

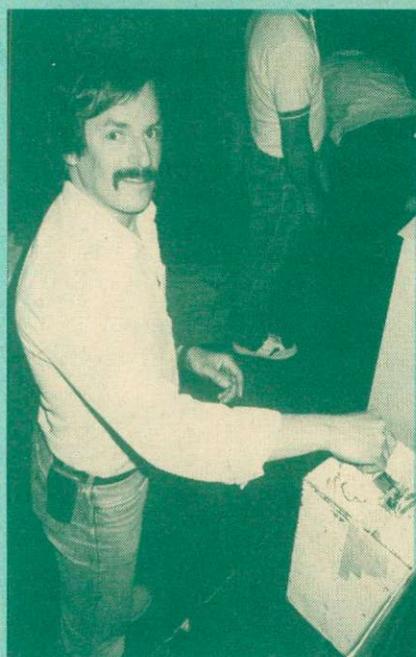
l'équipe de distribution de la CSN
(514) 598-2233

Appuyons financièrement les syndicats de Marine

Le Conseil confédéral de la CSN, qui réunit les délégués des conseils centraux et des fédérations, a voté le 6 juin dernier en faveur d'une campagne de soutien financier aux syndicats des ouvriers et des employés de bureau de Marine Industrie de Sorel qui sont en conflit depuis plus de dix mois pour le maintien et la création d'emplois. Le Conseil confédéral souhaite que les syndicats affiliés à la CSN votent en assemblée générale des contributions financières d'appui de l'ordre de 0.50¢ par membre, par semaine, au « Fonds solidarité Marine CSN ».

Le président de la CSN, Gérald Larose, a déclaré « que les membres de la CSN doivent réagir collectivement et démontrer une solidarité sans réserve envers les travailleurs et les travailleuses de Marine Industrie qui sont victimes des attaques patronales et gouvernementales concertées dans ce dossier ».

Rappelons que le ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, grand patron de la Société générale de financement et de Marine Industrie, s'est inscrit dans une lutte de principe en voulant maintenir le congédiement de sept travailleurs des chantiers maritimes pour des événements qui seraient survenus à l'occasion d'une manifestation le 3 octobre 1984. Ainsi, le 10 mai dernier, le ministre Biron invitait publiquement l'ensemble du patronat du Québec à le soutenir dans sa croisade pour avoir des congédiés à Marine Industrie.



Rejet massif du rapport des deux sous-ministres

Le jeudi, 29 mai, les ouvriers de Marine Industrie ont rejeté dans une proportion de 80.5%, à scrutin secret, le rapport des deux médiateurs dits « extraordinaires », les sous-ministres Raymond Désilets et Yvan Blain, concernant les congédiements et du même souffle ils ont voté en faveur d'une contre-proposition syndicale à ce chapitre, contre-proposition que l'employeur a rejetée sans même prendre connaissance du libellé dans ses moindres détails. Quant au syndicat ouvrier toujours de bonne foi, il a, dans la semaine du 3 juin, reformulé la contre-proposition.

MARINE

j'appuie



NOUVELLES CSN organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

2 Nouvelles CSN

LE DRAME DE LA STE-MARGUERITE

« Notre problème, c'est que si tu refuses de travailler quelque part, après, tu ne peux plus travailler nulle part...! »

À l'assemblée des membres du syndicat CSN de la construction de Sept-Iles, ce travailleur n'a pas hésité pour répondre alors que la discussion portait sur la mort violente de six travailleurs dans l'effondrement, survenu le 30 octobre dernier, du pont en construction sur la rivière Ste-Marguerite.

Dans l'industrie de la construction, parler d'un droit de refus, pourtant bien inscrit dans le décret qui régit les relations de travail, c'est parler pour ne rien dire : le droit de refus, dans la réalité, est inapplicable.

Si les travailleurs embauchés au pavage du pont de Sept-Iles avaient pu s'en servir, ils ne seraient pas morts. Dans les heures qui précédèrent le drame, deux ouvriers avaient ouvertement manifesté leur inquiétude.

Lors des audiences de la Commission d'enquête sur cet effondrement tragique, la CSN, au cours des derniers mois, a pointé l'incapacité des travailleurs de la construction de pouvoir exercer leur droit de refus comme l'une des causes majeures de la mort des victimes.

L'absence de clause d'ancienneté dans le décret fait en sorte que les travailleurs de la construction sont soumis à un arbitraire patronal qui, par-delà les soumissions exigées aux travailleurs, établit un habile chantage à l'emploi.

Ceux-là qui revendiquent des améliorations de leurs conditions de travail, de santé-sécurité ou autres, se retrouvent sur les listes noires des employeurs.

« Qu'arrive-t-il à l'ouvrier qui exige de travailler dans des conditions sécuritaires sur votre chantier? » a demandé lors de l'enquête la procureure Marilaine Roy de la CSN à l'un des témoins, un contremaître de la firme Structal, chargé d'ériger la structure d'acier du pont.

« Si un gars est trop exigeant sur les questions de sécurité... s'il est trop tannant avec ça, on sait ce qu'on a à faire! » Et, du geste de la main, le contremaître a signifié sans équivoque à la procureure qu'il se débarassait du travailleur... « On lui dit, a-t-il précisé, de s'occuper de travailler, que nous autres, on s'occupait du reste... »

En 1982, il y eut seize (16) applications du droit de refus par les travailleurs dans tout le secteur du bâtiment et des travaux publics, selon les statistiques de la CSST. En 1983, il y eut six (6) applications du droit de refus, et, en 1984, il y en eut cinq (5)...

La non-reconnaissance par les employeurs du délégué de chantier et du représentant à la prévention renforce l'arbitraire généralement utilisé par ces employeurs dans l'application des normes prévues dans le Code de sécurité, dont on reconnaît généralement que l'une des principales lacunes de ce Code ne réside pas dans son contenu mais dans son application.

Lorsque la moyenne des heures travaillées annuellement par un travailleur de la construction est inférieure à 1,000 heures, que son revenu annuel se situe autour de \$14,600, ; lorsque près de 25,000 travailleurs ne réussissent pas à travailler une seule heure de travail durant toute une année à la recherche d'un emploi, pendant que sévit le fléau du travail au noir par des entrepreneurs malhonnêtes ; lorsque le chômage intermittent, saisonnier et cyclique régit, tour à tour, leur existence, les travailleurs de la construction hésitent avant d'utiliser un droit qui, dans l'esprit de l'employeur, est synonyme de rébellion.

Le drame de la Ste-Marguerite démontre l'incapacité pour les travailleurs d'exercer individuellement leur droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses.

Dans le mémoire qu'elle a déposé aux commissaires enquêteurs, la CSN estime essentiel que l'on accorde aux syndicats et aux représentants syndicaux le pouvoir de faire appliquer le Code de sécurité.

« Ce droit syndical, souligne le mémoire, est l'outil qui manque actuellement aux travailleurs de la construction pour affirmer leur droit de refus que les employeurs bafouent sur les chantiers de construction du Québec. »



« DE LA SÉCURITÉ, ON N'EN AVAIT PAS! »

«C'est comme les garde-corps. C'est moi qui les ai fabriqués. Sans ça, il n'y en aurait jamais eu de fait. C'est la seule manière pour empêcher que les gars tombent de chaque côté du pont. C'était la seule sécurité. J'aurais souhaité qu'il y ait des filets tout le tour... Ça aurait quasiment dû être décidé avant de commencer les travaux ».

Marcel Nadeau, monteur de lignes, avait été choisi comme délégué de chantier par ses camarades de travail, mais ses responsabilités, ses revendications n'étaient pas écoutées.

Dans les bandes magnétoscopiques enregistrées par Radio-Canada, lors de la construction du pont de la rivière Ste-Marguerite, on peut voir un travailleur s'agripper à une poutre, d'une main, au-dessus du vide, alors que l'échafaudage sur lequel il était, cédait. Sous lui, c'était la mort certaine : il n'y avait pas de filet.

« De la sécurité, on n'en avait pas. Quand même on aurait parlé de sécurité, ça n'aurait rien donné... »

a relaté aux audiences de la commission d'enquête un opérateur d'équipement lourd.

Aujourd'hui, comme il y a vingt ans, les principales causes d'accidents demeurent. On les retrouve, toutes accumulées, dans la tragédie de l'effondrement du pont de la Ste-Marguerite.

La première cause, c'est le non-respect par les employeurs des normes de sécurité. Ils ne

respectent pas les normes contenues dans le « Code de sécurité pour les travaux de construction » qui tient les employeurs responsables de la protection de la santé et de la sécurité sur les chantiers.

Au chantier du pont, plusieurs infractions majeures au Code ont été commises par le maître-d'œuvre, le ministère des Transports du Québec, et par ses sous-traitants.

Aucun programme de prévention, absence d'équipement de secours, opérations non-sécuritaires, conditions de travail inappropriées et dangereuses, échafaudages inadéquats, construits sans devis, ...l'inévitable devait se produire.

La deuxième cause, c'est la précipitation des travaux. Sur presque tous les chantiers, l'accélération des travaux sont à la base de la course aux profits.

Au chantier du pont, la compagnie sous-traitante, engagée pour les opérations d'asphaltage, n'avait pas planifié ces travaux, ce jour-là. Mais un appel pressant du ministère des Transports leur a commandé l'ouvrage pour le 30 octobre. Il fallait terminer avant la nuit...

Une troisième cause : les travaux non conformes. Avant la mise en œuvre des travaux, un employeur doit transmettre à la CSST les plans incluant les procédés d'installation et de montage signés et scellés par un ingénieur.

Sur le chantier du pont en construction, lors des travaux d'érection de la structure d'acier, le surintendant de chantier a commandé des opérations de « tirage » des poutres. Ce « tirage » improvisé n'était prévu nulle part

et les travailleurs s'inquiétèrent d'une telle manœuvre inusitée et dangereuse.

Une quatrième cause réside dans les problèmes d'équipement. Les véhicules et l'équipement sont la cause de 30 pour cent des accidents mortels dans l'industrie de la construction. Les opérateurs d'équipement lourd se plaignent fréquemment de l'état des véhicules qu'ils opèrent.

Au chantier de la Ste-Marguerite, les inspecteurs ont dû apposer des scellés sur l'une des grues utilisées parce que les membrures principales et secondaires étaient endommagées.

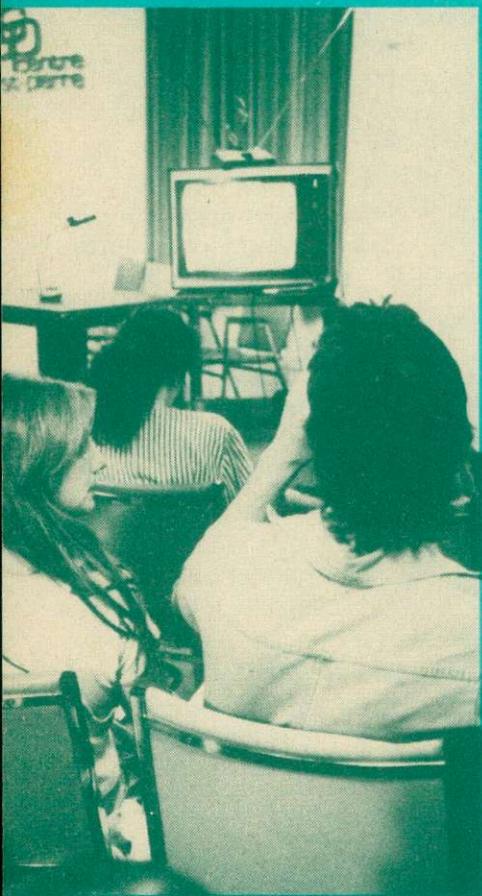
Enfin, comme cinquième cause, il y a le laisser-aller des contrôles. L'absence de contrôle réel de la CSST n'est pas nouvelle : **« Quand les plans et les procédés d'installation et de montage arrivent, les travaux sont presque finis... »** avouait un comité interne de cet organisme en 1976. Au chantier du pont, le jour de l'effondrement, le maître d'œuvre, le ministère des Transports du Québec, n'avait pas encore transmis le programme de prévention, prévu dans la loi, avant la mise en œuvre...

Ce qui amène la CSN à demander, dans son mémoire à la commission d'enquête : Quand le gouvernement se donnera-t-il les moyens de faire respecter les lois? Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il aux syndicats le droit d'arrêter les travaux dangereux? Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à changer dans le mode d'application de ses lois pour assurer la sécurité de la population?

DU REAGAN SAUCE MULRONEY

Ottawa, le 23 mai 1985. Michael Wilson, ministre des Finances du Canada, dépose son budget à la Chambre des Communes. Devant les caméras de télévision, il mentionne : « This budget is about jobs ». (Traduction : ce budget est axé sur l'emploi.)

Montréal, au même moment. Une trentaine de représentants d'autant d'organisations populaires et syndicales (dont la CSN), regroupées au sein d'une large coalition - Solidarité Populaire Québec - les yeux fixés sur un téléviseur, écoutent le ministre Wilson énoncer, puis justifier ses mesures budgétaires.



Le reaganisme...

Les principales caractéristiques du budget Wilson sont les suivantes : augmentations substantielles d'impôt pour les particuliers à faible et moyen revenu ; réductions substantielles pour les particuliers à haut revenu et pour les entreprises ; compression des programmes de transfert ; et réductions sans précédent des dépenses de l'État.

Avant d'explorer de plus près les différentes mesures budgétaires pour vérifier ce qui s'y cache, rappelons que ce budget consacre dans les faits l'application au Canada des politiques économiques conservatrices déjà implantées aux États-Unis par le gouvernement de Ronald Reagan, et en Angleterre par le gouvernement de Margaret Thatcher... ce qu'on appelle le reaganisme.

Selon cette philosophie, ce sont les forces du marché, libérées le plus possible de l'intervention de l'État, qui assureront la reprise économique.

C'est donc en éliminant les entraves à l'accumulation du capital qu'on pourra restaurer au Canada un climat de confiance dans le milieu des affaires. L'entrepreneur, l'homme d'affaires et le simple citoyen seraient donc encouragés à investir des capitaux dans les entreprises canadiennes, ce qui devrait se concrétiser par la création d'emplois, et conséquemment par une réduction du chômage.

Dit d'une autre façon, cela veut dire que plus les compagnies et les individus à revenu élevé pourront

accumuler de capital, plus ils pourront investir dans des entreprises (et créer de l'emploi), en autant que l'État intervienne le moins possible, dépense le moins possible, mais continue à subventionner directement et indirectement l'entreprise privée.

À ce compte-là, comme le disait dans un de ses monologues l'humoriste québécois Yvon Deschamps : « Mieux vaut être riche et en bonne santé que pauvre et malade ».

Mieux vaut aussi avoir un emploi, car les derniers « budgets reaganiens » que nous ont servis les gouvernements fédéral et provincial n'ont guère modifié la situation de l'emploi, le taux de chômage restant élevé.

La fiscalité des individus

Dans la lignée du reaganisme, le budget Wilson-Mulroney introduit des mesures qui font que plus les individus sont défavorisés, plus ils en sont affectés.

En effet, ce sont surtout les taxes indirectes qui subissent des augmentations. Or, ce type d'impôt est particulièrement régressif, car plus le revenu d'un individu est bas, plus le montant de taxes indirectes qu'il aura à défrayer représentera une partie importante de son revenu.

Les principales augmentations des impôts indirects sont les suivantes : augmentation de 1 pour cent de la taxe de vente fédérale ; application de la taxe de vente fédérale sur des produits auparavant exemptés tels les bonbons, les boissons gazeuses, les aliments pour animaux, les produits

de beauté et de santé ; augmentation de 2 pour cent de la taxe d'accise sur l'alcool ; augmentation de la taxe sur les cigarettes à raison de 25 cents par paquet de 25 cigarettes ; à partir de septembre, augmentation de la taxe d'accise de 2 cents par litre d'essence.

De plus, l'impôt sur le revenu des particuliers sera augmenté par le fait que les exemptions ainsi que les tables d'impôt ne seront désormais indexées que pour la partie de l'augmentation du coût de la vie qui excède 3 pour cent. De plus, le dégrèvement fiscal de \$50 par contribuable est éliminé à compter de 1986.

Prises une par une, les mesures peuvent sembler légères. Mais ce n'est qu'une illusion. On verra plus loin, chiffre à l'appui, les effets directs sur le... porte-feuille.

Les riches à l'abri... fiscal

Le gouvernement fédéral introduit bien, pour les contribuables à haut revenu, une surtaxe de 5 pour cent du montant d'impôt sur le revenu à payer qui excède \$6000, et un 5 pour cent additionnel du montant d'impôt à payer qui excède \$15,000. Mais cette mesure qui, à première vue, semble équitable puisqu'elle vise les particuliers qui gagnent plus de \$30,000 par année, l'est beaucoup moins lorsqu'on la regarde de près.

Premièrement, cette mesure qui touche les individus à revenu élevé est temporaire, pour une période de 18 mois prenant fin en décembre 1986, alors que les autres augmentations d'impôt directes et indirectes sont permanentes.

Deuxièmement, la surtaxe de 5 pour cent est calculée sur l'impôt à payer. Or, nombreux sont les individus à revenu élevé qui ne paient pas d'impôt. En 1984, les statistiques démontrent que plus de 1,000 individus dont le salaire était supérieur à \$100,000 n'ont pas payé d'impôt. Dans des cas comme ça, une surtaxe de 5 pour cent, ça ne coûte pas un sou.

Troisièmement, on introduit toute une série de nouveaux abris fiscaux qui bénéficieront surtout aux individus à revenu élevé, et dont le plus important est une exemption totale d'impôt sur les premiers \$500,000 de gains de capitaux, ce qui permettra aux plus riches de s'enrichir davantage en spéculant sur des titres, des terrains et des immeubles.

Ce dernier abri fiscal sauvera aux individus à revenu élevé quelque \$300 millions en impôt en 1985-86, quelque \$600 millions en 1986-87 et

\$1 milliard par année, par la suite. Si on compare cet avantage à l'impôt supplémentaire que représente la surtaxe de 5 pour cent (une perte de \$60 millions en 1985-86 et de \$550 millions en 1986-87) et si on considère que la surtaxe est temporaire alors que l'abri fiscal est de nature permanente, on se rend bien compte que les riches paieront beaucoup moins d'impôt avec ce nouveau budget.

Selon les documents budgétaires, l'effet net des modifications aux impôts directs et indirects dont nous venons de parler représentera, en 1986-87, une augmentation globale de \$2,4 milliards en entrées fiscales, donc une diminution équivalente du pouvoir d'achat des particuliers.

Revenus et emplois

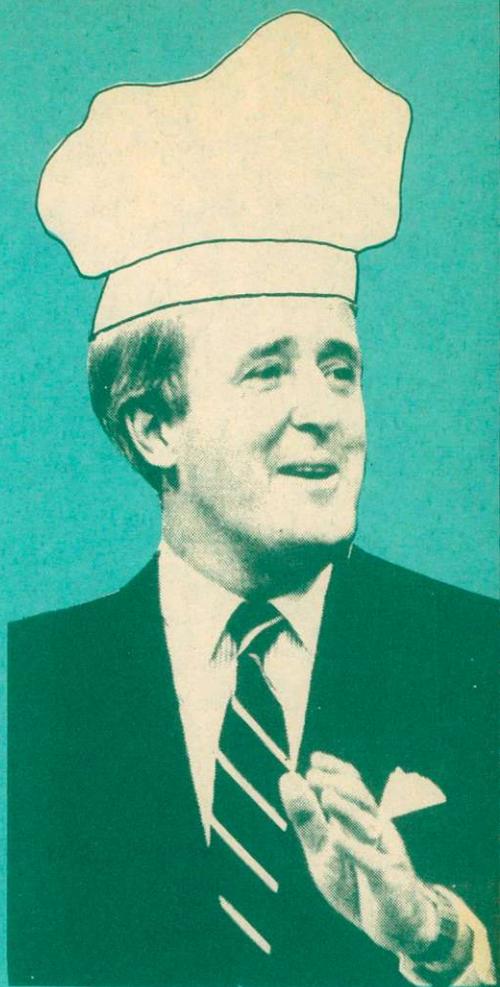
Une étude faite par six organismes fédéraux, démontre qu'une famille disposant d'un revenu annuel de \$20,000 touchera \$805 de moins en 1990 en raison de ce budget. Parce que ce budget est aussi « éparpillé » dans le temps.

Enfin, un dernier mot sur l'abri fiscal concernant les gains de capitaux, une des plus importantes mesures du budget Wilson (« This budget is about jobs! »)

En effet, cette exemption d'impôt est considérée par le Gouvernement conservateur comme l'élément-clé de sa stratégie de stimuler l'investissement des Canadiens, et ainsi créer de l'emploi. Cependant, plusieurs spécialistes de la fiscalité, ainsi qu'un rapport du ministère des Finances daté de 1980, évaluent que ce type de mesure, non seulement n'aura pas d'impact sur l'emploi, mais découragera l'investissement dans du capital à risque, et encouragera tout particulièrement la spéculation foncière faisant grimper les prix des terrains. En effet, historiquement au Canada, la majeure partie des gains de capital proviennent du secteur de l'immobilier.

La fiscalité des sociétés

Pendant que les individus à revenu faible ou moyen paieront davantage d'impôt, les sociétés s'en tirent très bien. En effet, l'ensemble des modifications à la fiscalité des entreprises se traduira en 1986-87 par une diminution nette d'impôt de \$540 millions. La principale mesure concerne l'élimination de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, soit une économie de \$920 millions (1986-87) pour ces multinationales.



Par contre, si le budget abolit un abri fiscal, soit le crédit d'impôt à la recherche scientifique, il le remplace par un nouvel abri, soit le remboursement dorénavant intégral du crédit d'impôt à l'investissement en recherche et développement. L'effet net de ces deux mesures constitue un allègement fiscal de \$25 millions pour les compagnies qui en bénéficieront.

Par ailleurs, si le budget introduit une surtaxe spéciale de 5 pour cent sur les profits des sociétés, ainsi qu'une taxe spéciale de 1 pour cent sur les actifs canadiens des institutions financières, il s'agit là de mesures qui sont temporaires.

Les programmes sociaux

Par ailleurs, le budget Wilson introduit deux mesures qui ont un effet dramatique pour les citoyens à revenu faible et moyen. En effet, à compter de 1986, les allocations familiales fédérales ainsi que les pensions de sécurité de la vieillesse ne seront indexées que pour la partie de l'augmentation du coût de la vie qui excède 3 pour cent.

Quand on connaît l'état d'indigence dans laquelle vit la grande majorité des personnes âgées au Canada et quand on sait que 70 pour cent des familles qui reçoivent des allocations familiales gagnent des revenus inférieurs au revenu familial moyen au Canada, on peut mieux « apprécier » l'impact de ces mesures sur le niveau de vie de ces individus et de ces familles.

Le budget Wilson-Mulroney comprend certaines mesures qui ont pour effet de compenser la perte de pouvoir d'achat des familles les plus démunies, comme la réduction progressive de l'exemption pour enfant à charge et l'augmentation du crédit d'impôt par enfant. Cependant, le crédit d'impôt sera réduit à partir d'un seuil de revenu de \$23,500 par rapport au seuil actuel de \$26,330, ce qui désavantagera un grand nombre de familles à revenu moyen.

L'impact global de ces mesures sera un manque à gagner de \$325 millions en 1986-87 pour l'ensemble des bénéficiaires d'allocations familiales et de pensions de sécurité de la vieillesse. Les protestations véhémentes de la population canadienne contre les intentions avouées du gouvernement fédéral de remettre en question l'universalité des programmes sociaux à l'automne 1984, a certainement empêché le gouvernement d'aller plus loin dans cette direction, du moins pour le moment.

Réduction des dépenses de l'État

En plus des réductions de dépenses de l'État au chapitre des transferts, le budget Wilson annonce d'autres réductions nettes de l'ordre de \$2,5 milliards en 1986-87, lesquelles ajoutées aux coupures nettes déjà annoncées dans l'énoncé économique de Michael Wilson en novembre 1984 (\$2,8 milliards) totalisent en 1986-87 environ \$5,3 milliards.

A court terme, ce sont les programmes gouvernementaux au niveau du développement économique et régional, et à moyen terme les transferts aux provinces qui sont les plus touchés.

Mais le budget de la Défense échappe aux compressions budgétaires, passant de \$8,8 milliards en 1984-85 à \$9,4 milliards en 1985-86 et à \$10 milliards en 1986-87, une augmentation de plus de 15% en deux ans.

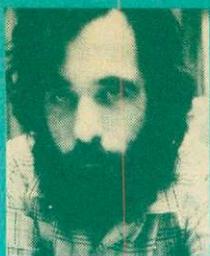
L'effet global du budget Wilson, combiné aux mesures déjà implantées depuis novembre 1984, se traduira par une réduction du déficit fédéral de \$4,4 milliards en 1985-86 et de \$8,3 milliards en 1986-87. De ce \$8,3 milliards, \$2,2 milliards proviennent d'augmentations de recettes fiscales et \$5,3 milliards de la réduction des dépenses des programmes.

Ce budget institue une réorientation fondamentale de la fiscalité se traduisant par un transfert du fardeau fiscal des sociétés vers les particuliers. Ainsi, les documents budgétaires prévoient qu'en 1990-91 l'impôt direct et indirect supplémentaire payé par les particuliers sera de \$6,6 milliards, tandis que les sociétés épargneront quelque \$2,2 milliards en impôt.

Il faut être passablement naïf pour croire que des réductions semblables dans le pouvoir d'achat des consommateurs et de telles restrictions des dépenses gouvernementales auront un effet positif sur l'emploi.

Dans un document du gouvernement québécois déposé à la Conférence fédérale-provinciale de Regina, il est évalué qu'une réduction du déficit fédéral de \$9 milliards sur une période de 4 ans créerait environ 240,000 chômeurs et chômeuses. Or, le gouvernement fédéral frappe quatre fois plus fort.

Si « ce budget est axé sur l'emploi » comme le dit Michael Wilson, c'est essentiellement sur les emplois qui seront perdus.

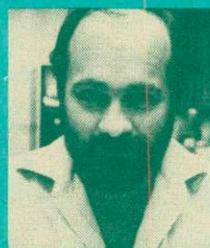


« Tout ce qu'on a, c'est un sursis »

André Giroux, Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec

« Tout ce qu'on a, c'est un sursis. Pour nous, chômeurs et chômeuses, il ne faut pas oublier le discours du ministre Wilson de novembre dernier. Ce discours prévoyait une augmentation du nombre de semaines de travail pour avoir droit au chômage et il modifiait le taux des prestations. C'est dans ce sens là que je dis que tout ce qu'on a, c'est un sursis.

Quant au problème de fond, la création d'emplois, le budget Wilson offre peu de choses à ce chapitre ».



« ... les particuliers vont être les premiers touchés... »

Olivier Lemieux, CSN-Construction

« C'est encore les particuliers qui vont être les premiers touchés. Il y a des augmentations de taxes sur l'essence, l'alcool et les cigarettes. C'était à peu près le seul luxe qu'on pouvait se payer...

L'enlèvement du budget, c'en est un pour aider les entreprises et non pas pour créer des emplois. D'ailleurs, les subventions à l'entreprise, loin de créer des emplois, devraient plutôt leur servir à moderniser l'équipement et à couper des emplois ».



« Le budget Wilson est un recul de 15 ans »

Ruth Rose-Lizée, porte-parole de Solidarité populaire Québec

« Ce budget est un recul de 15 ans. Il contient des augmentations significatives des taxes sur les biens à la consommation qui vont se traduire par une réduction du pouvoir d'achat. Ainsi pendant que les entreprises économiseront plus de \$2 milliards en impôts d'ici 5 ans, les taxes directes et indirectes pour les particuliers augmenteront de \$6 milliards pour la même période ».



« Il n'y a rien de concret sur les programmes d'accès à l'égalité »

Denise Larochelle, Comité national de la condition féminine à la CSN

« En dépit des promesses faites par les chefs des partis politiques l'an dernier lors de la campagne électorale, le budget Wilson ne contient rien de concret sur les programmes d'accès à l'égalité.

Pire, ce budget abolit à toute fin pratique l'indexation des pensions de vieillesse et c'est à déplorer quand on sait qu'une majorité de femmes bénéficie de ces prestations. »

nouvelles

INTERNATIONAL

GUATÉMALA

Pourquoi le massacre d'un peuple?

Le gouvernement des États-Unis et celui d'Israël se sont mis secrètement d'accord pour « pacifier » le Guatemala et y installer un vaste complexe industriel militaire. Ce serait l'une des options stratégiques choisies pour mâter la rébellion populaire dans ce pays.

À l'intérieur du pays le programme a été prévu en deux phases : la pacification, puis le développement économique et social. Il s'agit d'abord de liquider la guérilla et ensuite de promouvoir des centres de développement industriel (« polos de desarrollo ») dans les régions côtières de l'Atlantique et du Pacifique, et aussi dans les zones de combat. Qui financera ce programme? Initialement, Israël doit y investir 80 millions de \$ et les États-Unis, 210 millions, auxquels doivent s'ajouter des capitaux guatémaltèques.

LE PLAN DE SAN MARCOS

Il comprend tout ce qui concerne la liquidation des groupes rebelles. Entre autres, il prévoit l'arrivée au Guatemala de 200 spécialistes israéliens pour entraîner des forces spéciales contre-insurrectionnelles, de l'armée et de la police. William Mercado, attaché militaire à l'Ambassade des États-Unis doit prendre en charge les « comandos » de guerre irrégulière. Le Colonel américain Henry Kuz doit s'occuper du commandement des troupes « Kaibiles » de ratisage.

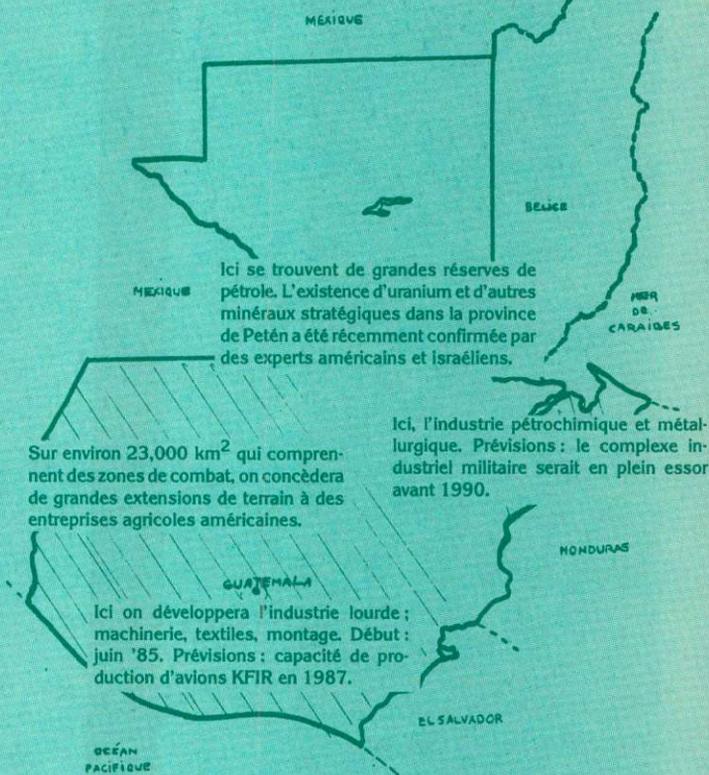
Il a été convenu d'intensifier le bombardement des zones de guérilla pendant le premier semestre de 1984 (ce qui effectivement a eu lieu). Le plan mentionnait comme responsable de la guerre chimique : le Colonel Luis Mérida ; de l'intelligence militaire : le Colonel Francisco Gordillo. Prévu également : de constantes incursions en territoire mexicain pour attaquer les campements de réfugiés qui, supposément, aideraient à la guérilla. Objectif : anéantir la guérilla avant 1985.

LE PLAN AMATITLAN

Ce second plan comprend tous les accords pris en vue du développement économique et social. Par ailleurs, le gouvernement guatémaltèque s'est engagé à relocaliser certains des « villages stratégiques » où se trouvent enfermés des milliers de paysans indigènes, afin de mettre cette force de travail au service du projet global. C'est grâce à cette main-d'œuvre et à celle que représente le million et plus de paysans déplacés par la répression de l'armée, de leurs terres, leurs hameaux et leurs lieux de travail que les gouvernants du Guatemala, des É.U. et d'Israël comptent établir dans ce pays un « emporium » industriel. C'est ainsi qu'ils prétendent s'attaquer aux causes profondes économiques et sociales de la rébellion.

Il y a actuellement au Guatemala 152 transnationales

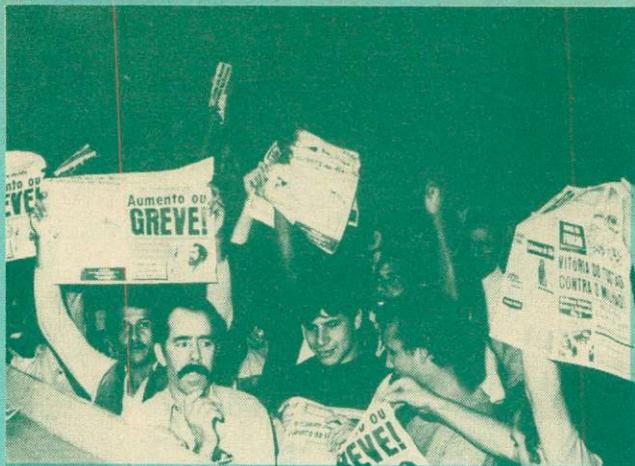
CARTE DU GUATEMALA



américaines actives dans diverses branches de la production et des services. Pour ce qui est d'Israël, c'est du Guatemala que sont administrés les intérêts centro-américains de la firme Eagle Military Gear Overseas de Tel Aviv, compagnie spécialisée dans la vente d'armements et partenaire des militaires guatémaltèques dans l'usine de munitions installée dans ce pays l'an dernier. C'est également une fir-

me israélienne, la Tadiran Israël Electronics Industries Ltd. qui a installé le service d'ordinateurs de l'Armée guatémaltèque grâce auquel ont été mises au point les fiches personnelles de contrôle de 80% de la population du pays.

Sources : S.I.A.G. Service d'Information & d'Analyse sur le Guatemala et Boletín Informativo de FEDEFAM-juin-août 1984



BRÉSIL Dure lutte pour l'emploi

Depuis le 15 mars 1985, le Brésil se retrouve avec un gouvernement démocratiquement élu, et ce, après 21 ans de dictature militaire. Le mouvement syndical a été un des principaux instruments dans la mobilisation populaire qui a forcé les militaires à abandonner le pouvoir, notamment par les grèves généralisées de 1978 qui ont forcé le régime et le patronat à reconnaître

l'existence des nouvelles organisations syndicales en dépit de l'interdiction officielle qui les frappait.

Aujourd'hui, 200,000 métallurgistes font la grève dans l'État de Sao Paulo, qui est la plus importante zone industrielle du pays, de l'Amérique latine, voire de l'ensemble du tiers monde. Les métallurgistes font la grève avec l'appui de l'organisation nationale, Centrale unique des travailleurs (CUT), fondée en 1983.

Les grévistes ont plusieurs revendications dont le but est de renverser la dégradation de leur pouvoir d'achat (le taux

d'inflation dépasse 200% par année) et des conditions de travail dont ils sont victimes depuis le début des années 1980. La plus importante demande est, cependant, celle visant à réduire la semaine normale de travail de 48 heures à 40 heures par semaine. Par cette revendication, le syndicat désire obtenir le réengagement de plusieurs milliers de métallurgistes mis à pied depuis le début de la récession il y a quatre ans, et qui sont toujours sans travail aujourd'hui.

Le patronat a répondu à cette grève en se servant des lois anti-ouvrières qui subsistent au Brésil malgré le changement de régime. Ainsi, les lignes de piquetage ont été défoncées par la police et plusieurs grévistes arrêtés. Les patrons ont également congédié quelque 2,300 grévistes.

Le syndicat des métallurgistes de l'État de Sao Paulo a demandé aux organisations syndicales des autres pays, y compris à la CSN, d'exprimer leur solidarité envers les métallurgistes brésiliens qui luttent pour l'emploi.

Stage à Cuba

Un stage à Cuba, organisé par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) aura lieu à l'automne prochain. Au programme, il y aura des rencontres et des échanges avec des travailleuses et travailleurs cubains dans leurs lieux de travail : usine, école, hôpital, coopérative, communauté rurale ou organisation de masse.

Également, il sera possible d'assister à des assemblées syndicales. De même, des activités culturelles facultatives peuvent s'ajouter selon les goûts de chacun et de chacune.

La date approximative du stage est du 26 octobre au 9 novembre 1985, et les coûts approximatifs sont de \$925, incluant le billet d'avion, l'hébergement social, etc. La date limite des mises en candidature est le 16 septembre, et on peut obtenir les formulaires nécessaires en s'adressant au CISO, 1601 De Lorimier, Montréal, H2K 4M5, téléphone (514) 598-2020.

Veillez noter que les personnes à faibles revenus pourront être aidées financièrement.

DIVERS

Un guide pour chômeurs et chômeuses

Le mouvement Action-chômage de Montréal offre une brochure de 32 pages intitulée « conseils pratiques aux chômeurs et aux chômeuses ».

Cette publication offre des explications claires et une foule de renseignements utiles sur la loi de l'assurance-chômage. Par exemple : beaucoup de personnes se demandent ce qu'est un emploi assurable. Quand recevront-elles leur premier chèque? Ont-elles droit aux prestations tout en étant aux études? À 65 ans, est-il possible de retirer des prestations? Quand et comment peut-on toucher des prestations de maternité?



Souvent, par manque d'information, les bénéficiaires se voient privé-e-s de leurs prestations ou sont victimes de délais administratifs interminables avant de recevoir un chèque. Ces délais peuvent aller jusqu'à 6 semaines et même davantage.

Ce document est disponible à l'adresse suivante :
Mouvement Action-chômage de Montréal,
6839A, rue Drolet, Suite 304,
Montréal, Qc H2S 2T1,
(514) 271-4099
Coût : 2.00\$ (ajouter 1.00\$ pour les frais d'envoi)

le mac

ASSURANCE-CHÔMAGE Rencontres d'information

Le mouvement Action-chômage de Montréal invite les chômeurs et les chômeuses à ses rencontres d'information sur la loi d'assurance-chômage.

En français : tous les mardis et jeudis après-midis, à 1:30 hre ; pour ceux et celles qui travaillent, les mardis soirs à 7:00 hre. En anglais : tous les 1^{ers} et 3^{èmes} mercredis après-midis de chaque mois, à 1:30 hre.

Rendez-vous au 6839A, rue Drolet (Mtl), suite 304 (métro Jean-Talon). Pour informations : 271-4099.

La CSN réclame des élections

Le président de la CSN, Gérald Larose, a réclamé la tenue d'élections générales dans les plus brefs délais.

« Le Québec ne peut plus continuer sur cette voie, » a-t-il déclaré à l'ouverture du Conseil confédéral de la CSN, qui réunissait à Québec 175 délégués de toutes les régions et de toutes les fédérations. À son avis, l'improvisation qui marque la relance des discussions constitutionnelles est caractéristique d'un gouverne-

ment aux abois, « qui joue dangereusement, à des fins strictement électoralistes, avec l'avenir d'un peuple, avec ses droits fondamentaux ».

Le président de la Centrale a prédit qu'à ce rythme, et dans l'état actuel du rapport de forces québécois, « nous risquons d'assister à une reddition au reste du Canada. Nous courons à la catastrophe. On n'impose pas un projet de constitution, quand on se trouve dans un état de faiblesse politique qui n'a à peu près pas de précédent dans notre histoire ».

Selon le président de la CSN, il arrive un moment où un peuple ne peut plus, sans

réagir, assister à la ruine de ses institutions, au gaspillage de son avenir, à l'abandon de ses principes qui ont fait sa spécificité. « Dans le mouvement syndical, nous savons d'expérience, que les résultats d'une négociation sont toujours liés au rapport de forces qui a pu être constitué autour d'une revendication. Celui qui négocie sans l'appui de ceux au nom de qui il prétend négocier n'est ni crédible, ni suffisamment fort pour faire prévaloir son point de vue », a-t-il affirmé.

Pour le président de la CSN, le gouvernement actuel légifère par vengeance, et dans une direction qui va toujours

davantage du côté des plus forts, contre les intérêts des classes populaires. Il en a donné pour exemple la Loi 42 sur la santé-sécurité au travail, qui vient réduire les coûts supportés par les entreprises, la Loi 37, qui nie pratiquement le droit de négocier dans le secteur public et parapublic et le dernier budget Duhaime qui, à son avis, est le plus conservateur présenté au Québec depuis les quinze dernières années.

Monsieur Larose n'a pas été plus tendre à l'endroit du budget fédéral. Comme à Québec, a-t-il dit, c'est l'irresponsabilisation de l'état qui est proposée. La conséquence directe, c'est le chômage.

SOCIÉTÉ

ENSEIGNEMENT

Les notes, pour qui, pour quoi?

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), représentant 12,000 enseignant-e-s de CEGEP, maisons privées d'enseignement et universités, a procédé dernièrement au lancement d'un guide pédagogique sur l'évaluation des apprentissages étudiants intitulé « Les notes, pour qui, pour quoi? Une réflexion nécessaire sur l'évaluation des apprentissages ».

En février 1984, le Conseil des ministres adoptait le règlement sur le régime pédagogique du collégial, lequel obligeait les CEGEP à se doter d'une politique d'évaluation des apprentissages des étudiant-e-s d'ici juillet 1985.

En désaccord avec une telle approche qui institutionnalise et uniformise l'évaluation, la FNEEQ a préparé un outil de réflexion s'adressant aux professeur-e-s de tous les niveaux d'enseignement ainsi qu'aux étudiant-e-s.

Le guide constate que l'évaluation n'est pas une matière neutre, en ce sens qu'elle ne fait pas que sanctionner l'apprentissage reçu mais donne une forme à l'apprentissage. L'évaluation fait partie inté-

grante de l'acte pédagogique : en plus de sanctionner les acquis, elle sélectionne et désigne les meilleur-e-s. La FNEEQ remet en question les aspects compétitifs, sélectifs, éliminatoires et normatifs préconisés par le système actuel. À son encontre, elle préconise l'autonomie, le développement de la pensée critique.

Depuis quelques années, les ministères cherchent à intervenir, par voie de règlement, dans le champ de la pédagogie. D'ici juillet, ce sera chose faite dans les CEGEP. Cette volonté d'uniformiser les pratiques évaluatives malgré la diversité des secteurs, des disciplines et des approches pédagogiques est interprétée par les professeur-e-s comme une volonté d'augmenter les contrôles bureaucratiques sur l'acte pédagogique lui-même.

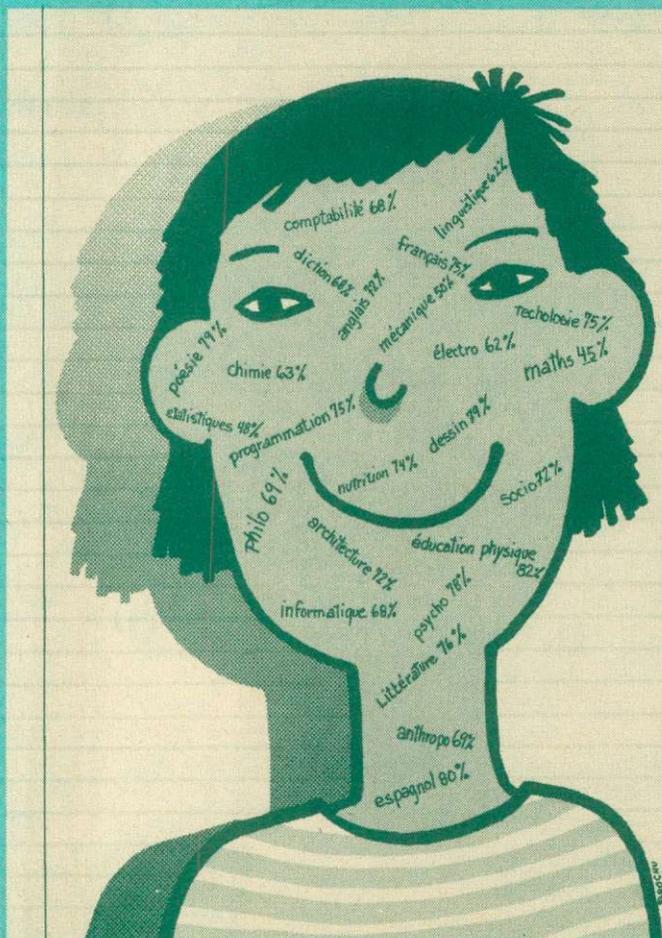
La diversité des approches pédagogiques est un élément essentiel à préserver, selon les enseignant-e-s, même si, d'un point de vue étroitement administratif, on l'appareille plutôt à un état de laisser-aller. Sans nier la nécessité d'une cohérence des pratiques d'évaluation, les enseignant-e-s pensent qu'elles doivent cependant être fonction des approches pédagogiques qu'ils choisissent et utilisent librement.

L'évaluation des apprentissages des étudiant-e-s doit s'appuyer sur des modèles fle-

xibles de façon à permettre aux enseignant-e-s d'ajuster leur enseignement aux besoins des étudiant-e-s.

De plus, enseigner des contenus sur lesquels ils ont de moins en moins de prise, dans des institutions où leur rôle

est sans cesse dévalorisé, constitue un frein à l'enthousiasme et à l'innovation. C'est de l'avenir du métier d'enseignant-e qu'il s'agit. C'est pourquoi elles et ils « désirent prendre publiquement la parole avant que la sclérose ne soit institutionnalisée ».





NEWPORT Le libre choix de son syndicat

La CSN est dans le dossier des pêches pour y rester et elle souhaite que les travailleurs et les travailleuses de la nouvelle usine de transformation du poisson de Newport choisissent librement et démocratiquement leur syndicat.

C'est là l'essentiel du message que le président de la CSN, Gérald Larose, a tenu à livrer personnellement et sur place, le 28 mai dernier, à la Salle du Club d'âge d'or de Newport, aux résidents de cette municipalité qui lui avaient écrit.

En effet dans une lettre type adressée le 8 mai et arborant l'entête des Métallurgistes unis d'amérique, les Métallos, des employé-e-s demandaient à la CSN de renoncer à ses prétentions de vouloir représenter les syndiqué-e-s de la nouvelle usine construite avec des subventions du gouvernement du Québec.

Le président de la centrale syndicale a expliqué aux personnes présentes que l'intervention des « Métallos » à la nouvelle usine, celle de la Société des pêches de Newport, semblait relever de l'opportunisme. Les « Métallos » ont en effet déposé une requête en accréditation syndicale pour représenter tous ces employé-e-s le 29 mars dernier,

mais avec 4 signataires, des ouvriers affectés à l'installation des systèmes frigorifiques, alors que les travaux de construction n'étaient pas achevés.

Gérald Larose a également rappelé que la CSN était présente dans le monde des pêches depuis près de 25 ans. Au début des années '60 les travailleurs et les travailleuses avaient adhéré à la centrale syndicale. Ensuite, le leader syndical a réaffirmé que la CSN était un des premiers organismes à avoir revendiqué pour cette région un deuxième et troisième traitement des produits de la mer (bâtonnets, conserves, plats congelés, etc...) afin de stabiliser l'emploi et les revenus.

Il a cité par exemple l'étude publiée par la CSN en 1982 et réalisée conjointement avec deux professeurs de l'UQAM, « **Au fond on a les mêmes intérêts que dans les usines** ».

Le président a également précisé que la nomination d'un conseiller syndical spécial, Norbert Rodrigue, dans le dossier des pêches visait à assurer des pourparlers avec les deux paliers de gouvernement et différents intervenants afin un jour d'en arriver à une deuxième et troisième transformation des produits de la mer, ce que tout le monde dans le milieu souhaite.

La CSN a une longue expertise dans le monde des pêches et elle entend bien y demeurer a réitéré Gérald Larose.

ESCOURT Répression policière



Le président de la CSN, Gérald Larose, a rencontré le 28 mai dernier les travailleurs de la scierie d'Escourt dans le Témiscouata, à la frontière du Québec et du Maine, et il a dénoncé la répression policière exercée envers les syndiqué-e-s de cette scierie.

Gérald Larose a décrié le fait qu'on déplace un très grand nombre de policiers pour des gens qui veulent gagner leur vie en paix.

Les employé-e-s de la scierie d'Escourt, une propriété du riche John Irving du New-Brunswick, revendiquent une convention collective de deux ans, des hausses sala-



Tout comme leurs camarades de Marine Industrie à Sorel-Tracy qui luttent pour le maintien et la création d'emplois, les syndiqué-e-s de la scierie d'Escourt dans le Témiscouata ont droit à de nombreux contingents de policiers.

riales de \$1.40 pour les deux ans, et une réduction de la semaine de travail de 45 heures à 43 heures d'ici 1987.

SANTÉ / SÉCURITÉ

La loi 42 est adoptée « en cachette »



Le projet de loi 42 a finalement été adopté par un vote serré de 57 à 51 à l'assemblée nationale, le 23 mai. C'est presque en cachette qu'il l'a été, les libéraux n'ayant pas vraiment fait la bataille qu'ils avaient annoncée sur les deux points fondamentaux que sont l'abolition des rentes à vie et l'abolition de l'appel devant la Commission des affaires sociales. Comme cela s'était passé en commission parlementaire, c'est le député indépendant Guy Bisaillon qui a débattu le point de vue de la Coalition pour la défense des victimes d'accidents et de maladies du travail.

Le ministre Fréchette a prêté des intentions à la Coalition, en affirmant que son opposition était « plus souvent attribuable à des stratégies politiques ou à une certaine méconnaissance du régime proposé qu'à de véritables motifs d'intérêts des bénéficiaires ». (Communiqué du 23 mai) Il faudra lui rappeler cette affirmation quand on défendra des cas sous le régime de la nouvelle loi, qui entrera

en vigueur le 19 août. Elle risque de lui coller à la peau comme une cicatrice, car la mobilisation dans les syndicats pour la défense des victimes d'accidents et de maladies du travail n'a cessé de grandir tout au long des 18 mois qu'a duré le débat sur le projet de loi 42. Comme le disait le député Ghyslain Maltais (lib. Saguenay) lors d'une rencontre avec la Coalition en octobre dernier à Québec, « il n'y a pas un parti politique qui peut aller en campagne électorale avec les accidentés du travail après lui. »





**JEUNES
Symposium
boycotté**

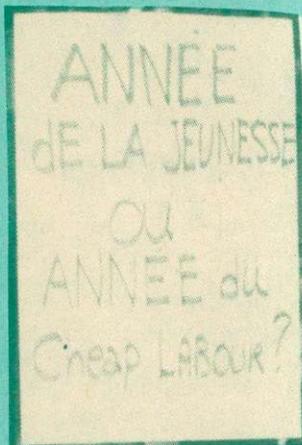
Les 28 et 29 mai se tenait à Montréal le dernier des onze symposiums organisés par le Secrétariat d'État à la Jeunesse, dont le thème était « Changons le mode d'emploi ».

Le Conseil central de Montréal ainsi que les autres instances syndicales régionales invitées à participer à l'évènement ont refusé de franchir la ligne de piquetage dressée par les jeunes du RAJ devant les lieux où se déroulait le symposium.

Dans un communiqué conjoint les représentant-e-s syndicaux ont déclaré qu'en agissant de la sorte leur refus de franchir la ligne de piquetage ne devait pas être interprété comme « un geste posé à l'encontre des jeunes du symposium ».

Pour les porte-parole syndicaux il ne s'agissait donc pas d'avoir à choisir entre deux groupes de jeunes. Ils ont aussi précisé qu'ils ne pouvaient aller à l'encontre de certains principes syndicaux, et de ce fait franchir la ligne de piquetage dressée par un groupe de jeunes avec lequel nous partageons certains objectifs et entretenons des liens.

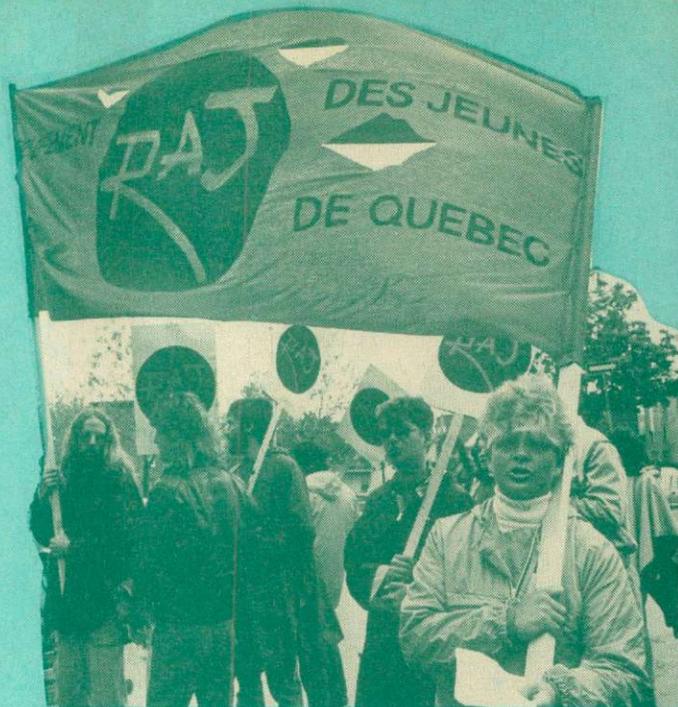
Précisons que dès le début de la démarche du symposium, les organisations syndicales régionales avaient manifesté



certaines réserves par rapport aux chances de réussite d'un tel événement dont l'objectif visait à « faciliter l'intégration des jeunes au marché du travail ».

La première réserve, et non la moindre, était l'absence du gouvernement du Québec à la table de négociation ; la deuxième, l'absence de groupes de jeunes organisés ; et enfin, l'enclenchement d'une démarche de concertation dont les suites ne sont pas assurées.

Une rencontre entre les organisations syndicales et les jeunes du symposium de Montréal devrait avoir lieu sous peu.



Plusieurs jeunes ont entrepris une longue marche pour l'emploi, organisée par le Regroupement autonome des jeunes (RAJ), pour faire valoir les droits des jeunes et tracer une voie de bataille pour l'emploi, de combat contre le chômage.

Au moment d'aller sous presses, deux groupes de marcheurs et de marcheuses étaient partis respectivement de Rouyn en Abitibi, et de Québec pour se rendre à Montréal.

Le rendez vous est le 15 juin à Montréal, pour manifester et participer aux nombreuses activités qui sont prévues.



L'HÉRITAGE

Les chefs politique nés au Québec ont renoué, semble-t-il, avec une coutume solidement ancrée dans le peuple.

Comme le père, au crépuscule de sa vie, donnait sa montre au fils aîné, ou plus justement, il la lui imposait! Comme la mère, au même âge, affublait sa fille de la plus vieille breloque héritée de sa mère, qui elle-même en avait hérité! Trudeau, au crépuscule de sa vie politique, nous légua une constitution dont il a été dit clairement que nous aurions pu nous en passer.

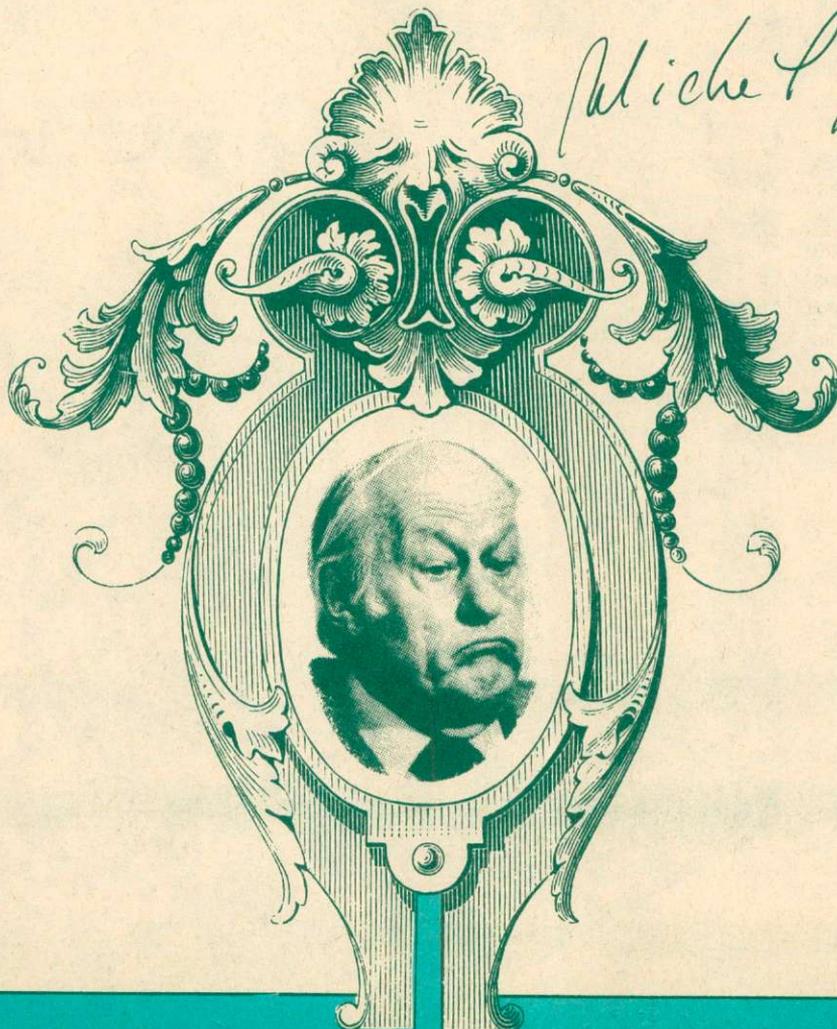
À son tour, Lévesque, sur le tard de sa vie politique, se prépare lui aussi à nous laisser un petit quelque chose...

L'intérêt avec les héritages traditionnels, c'est qu'après, le fils pouvait toujours vendre la montre de famille à la taverne, et la fille pouvait se faire faire des boucles d'oreille avec les vieilles pierres...

Mais l'embêtant avec les legs politiques, c'est qu'ils nous restent. Et pour longtemps! Le testament de George Étienne Cartier nous a d'ailleurs valu 115 ans du BNA Act...

Ne serait-ce pas plus simple de ne pas trop exagérer et de nous laisser un petit cadeau plus commode comme une photo, ou une cassette du dernier discours, ou encore une job à la voirie ou une baisse de taxe? Le souvenir serait aussi vif, mais beaucoup moins gênant qu'un texte constitutionnel bâclé...

Michel L. Rioux





DES OUTILS POUR NOTRE SANTÉ

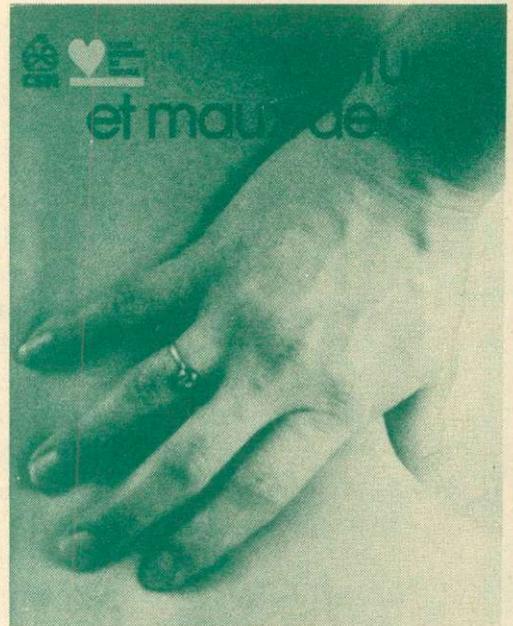
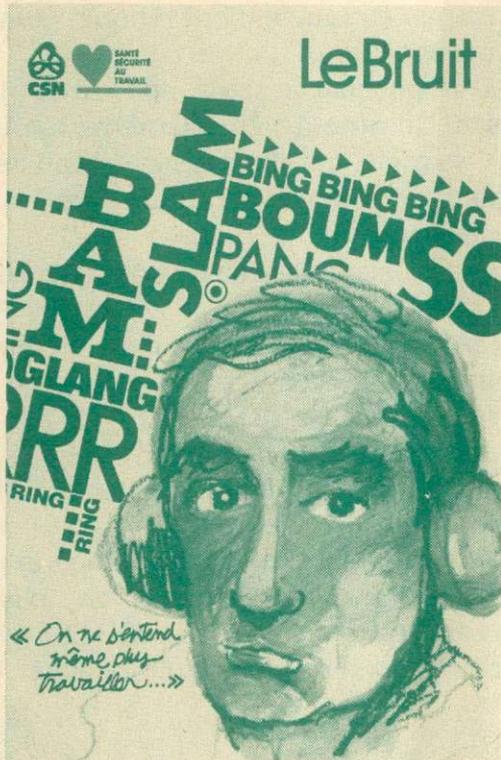
Le service de génie industriel de la CSN, avec la collaboration du service d'information vient de faire paraître un « petit dictionnaire » en santé et en sécurité du travail, ainsi que trois brochures sur les problèmes reliés aux postures et au maux de dos, à la chaleur et au bruit.

Ces trois dernières brochures donnent une vue d'ensemble des problèmes relatifs aux maux de dos, à la chaleur et au bruit, et avancent des pistes de solutions à mettre de l'avant sous forme de revendications. Chaque brochure est disponible au coût de \$1 l'unité au Centre de documentation de la CSN.

Quand aux « petit dictionnaire », il permet de vérifier sur tous les sujets relatifs à la santé et à la sécurité au travail, ce qui existe dans les lois actuelles, et de trouver facilement les articles de lois qui en traitent. Son coût est de \$10 l'unité.

**Centre de documentation
de la CSN**

**1601 De Lorimier
Montréal
H2K 4M5**



**J'en ai
plein le dos**

